

Secure Trip Premium^{PLUS}

Individuel

Aperçu des prestations

Prestations d'assurance en CHF

Frais d'annulation	50'000.–
Assistance	illimitée
Frais de recherche et de sauvetage	30'000.–
Voyage de substitution	50'000.–
Service dépannage et accident	illimité
Vol retardé	2'000.–
Frais de guérison à l'étranger	1'000'000.–
Accident d'avion	100'000.–
Exclusion de la franchise véhicule de location (CDW)	10'000.–
Protection juridique	Europe 250'000.– Monde 50'000.–
Protection de l'argent liquide et des comptes	2'000.–
Bagages	4'000.–

Prestations de services

Travel Hotline, Service de conseil médical 24h/24, Service de blocage des cartes de crédit et de client, Service de blocage du téléphone portable, Home Care, Service d'interprète

Prime en CHF 279.–



Frais d'annulation

Prise en charge des coûts dans les cas suivants :

- Maladie grave, accident, décès et complications liées à la grossesse
- Atteinte aux biens de l'assuré à son domicile
- Retard ou panne des moyens de transport durant le voyage aller
- Si des grèves rendent impossible la réalisation du voyage (à l'exception des grèves de la société organisatrice du voyage ou de ses prestataires)
- Dangers sur le lieu de destination tels que guerres, attaques terroristes ou troubles en tout genre sur le lieu de destination, pour autant que les services officiels suisses (DFAE) déconseillent d'effectuer le voyage
- Catastrophes naturelles sur le lieu de destination mettent en danger la vie de la personne assurée
- Changement inattendu de la situation professionnelle (chômage ou entrée en fonction)

Les billets de manifestations sont également couverts en plus des prestations de voyage réservées.



Assistance

Organisation et prise en charge dans les cas suivants :

- Transport jusqu'à l'hôpital approprié le plus proche
- Rapatriement dans un hôpital au lieu de domicile (si nécessaire, avec un accompagnement médical)
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Retour en cas d'interruption de voyage assurée d'un accompagnant ou d'un membre de la famille
- Retour anticipé pour cause de maladie grave, d'accident grave ou de décès d'un proche ne participant pas au voyage ou du suppléant sur le lieu de travail
- Retour dû à des troubles, à des attentats terroristes, à des catastrophes naturelles ou à des grèves



Service dépannage et accident

Organisation et prise en charge des coûts du dépannage, du remorquage, du dégagement en cas de panne ou d'accident de l'un des véhicules à moteur utilisés par la personne assurée en qualité de conducteur.



Frais de recherche et de sauvetage

Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage, si la personne assurée est réputée disparue à l'étranger ou doit être sauvée d'une situation d'urgence physique.



Voyage de substitution

Bon à valoir pour un voyage d'un montant correspondant à l'arrangement initialement réservé pour les personnes qui ont dû être rapatriées dans le cadre de l'assistance, suite à une maladie ou à un accident.



Vol retardé

Prise en charge des frais supplémentaires (hébergement à l'hôtel, changement de réservation, appels téléphoniques) en cas de correspondance manquée en raison d'un retard d'au moins trois heures imputable à la première entreprise de transport aérien.

Global Assistance

Allianz



Pionnier des assurances voyage et de sport, ELVIA est aujourd'hui un label de qualité reconnu. Racines suisses et qualité suisse, 24 heures sur 24, dans le monde entier, sans relâche depuis 1950.

Secure Trip Premium^{PLUS}

Individuel

Remarques importantes

- Valable dans le monde entier pour autant de voyages que vous le souhaitez pendant un an.
- La prestation d'assurance «Service dépannage et accident» s'applique en Suisse et en Europe.
- La prestation d'assurance «Frais de guérison à l'étranger» s'applique qu'aux personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 80 ans.
- Le montant de couverture de la prestation d'assurance «Bagages» s'entend pour une année. En cas de vol, une franchise de CHF 200.– s'applique.
- Les montants de couverture des autres prestations d'assurance s'entendent par cas ou par événement.
- Conclusion possible uniquement pour les personnes ayant leur domicile permanent en Suisse.
- L'assurance est prolongée automatiquement, si elle n'est pas résiliée au moins 3 mois avant son expiration.

Les conditions générales d'assurance sur www.allianz-assistance.ch/avb s'appliquent. Les prestations et événements couverts ainsi que les exclusions et les restrictions de prestations sont détaillées dans nos conditions générales d'assurance (CGA).



Frais de guérison à l'étranger

Prise en charge des frais de guérison pour les interventions médicales d'urgence en vue du traitement de maladies ou d'accidents pendant le voyage à l'étranger.



Protection juridique

Prise en charge des prestations de protection juridique en relation avec les voyages en dehors de la Suisse et de la Principauté de Liechtenstein.



Travel Hotline

Service d'information et de conseil téléphonique qui communique 24 heures sur 24 de précieuses informations sur la destination.



Service de blocage du téléphone portable

Blocage immédiat du téléphone mobile auprès du fournisseur correspondant en cas de perte, de vol ou de vol avec violence.



Accident d'avion

Paiement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité de l'assuré comme passager suite à un accident d'avion.



Protection de l'argent liquide et des comptes

Prise en charge des préjudices pécuniaires causés par des tiers lors du voyage à l'étranger de la personne assurée, en cas d'utilisation abusive de comptes, de cartes et de terminaux mobiles assurés ainsi qu'en cas de vol d'argent liquide.



Service de conseil médical 24h/24

Conseil en cas de problèmes médicaux mineurs dans le pays de destination avec une recommandation concernant un éventuel traitement urgent.



Home Care

Communication de contacts d'urgence si des dégâts sont causés au domicile suisse pendant un voyage en raison d'un cambriolage, d'un incendie, d'un dommage naturel ou d'un dégât d'eau ainsi que d'un bris de glace.



Exclusion de la franchise véhicule de location (CDW)

Prise en charge des coûts occasionnés en raison d'un dommage au véhicule loué par la personne assurée et facturés sous la forme de la franchise pour les véhicules de location.



Bagages

Indemnité financière pour les bagages volés, dérobés, endommagés ou détruits pendant le voyage. Le matériel de sport et les équipements photos sont également couverts. Pour les terminaux mobiles, la couverture ne s'applique qu'en cas de vol et de détournement.



Service de blocage des cartes de crédit et de client

Assistance lors du blocage des cartes bancaires, postales, de crédit et client, en cas de détournement, de vol, de perte et de disparition.



Service d'interprète

Service de traduction téléphonique 24h/24, qui apporte une aide dans une multitude de langues en cas de problèmes de compréhension.

Global Assistance

Allianz



Pionnier des assurances voyage et de sport, ELVIA est aujourd'hui un label de qualité reconnu. Racines suisses et qualité suisse, 24 heures sur 24, dans le monde entier, sans relâche depuis 1950.